



SM interdépartemental Aube-Marne de démoustication (Siren : 251002598)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Périgny-la-Rose
Arrondissement	Nogent-sur-Seine
Département	Aube
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	03/03/2004
Date d'effet	03/03/2004

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Alain BOYER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	7 rue de l'Eglise
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	10400 PERIGNY-LA-ROSE
Téléphone	03 25 21 43 16
Fax	
Courriel	commune-perigny-la-rose@orange.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	38 624
Densité moyenne	78,09

Périmètres

Nombre total de membres : 16

- Dont 14 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
10	Barbuise (211000294)	430
10	Châtres (211000831)	735
10	Courceroy (211001003)	124
10	La Motte-Tilly (211002514)	407
10	La Saulsotte (211003561)	695
10	La Villeneuve-au-Châtelot (211004098)	149
10	Le Mériot (211002241)	608
10	Marnay-sur-Seine (211002183)	228
10	Méry-sur-Seine (211002266)	1 528
10	Nogent-sur-Seine (211002605)	6 096
10	Périgny-la-Rose (211002761)	129
10	Pont-sur-Seine (211002894)	1 137
10	Saint-Nicolas-la-Chapelle (211003447)	64
10	Saint-Oulph (211003454)	257

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
10	CC des Portes de Romilly sur Seine (200000545)	CC
51	CC du Pays d'Anglure (245100516)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Autres
- Autres
<i>Démoustication Le syndicat a pour objet d'associer des collectivités et les EPCI membres en vue de la réalisation d'études et de travaux de toute nature destinés à lutter contre les moustiques et les gîtes larvaires effectués dans le respect du milieu aquatique et de l'intérêt général Les interventions de démoustication que le syndicat mixte est habilité à faire ne s'effectueront qu'en milieux humides et inondables, étant précisé qu'en milieu urbain, le syndicat n'apportera aux collectivités adhérentes que le concours suivant: - communication de conseils pratique pour lutter contre les moustiques - diffusion de documentation concernant la réglementation applicable - aide apportée pour faire respecter cette réglementation avec le concours des directions départementales des affaires sanitaires et sociales (Marne et Aube) - traitement des sites en milieu naturel ou péri-urbain d'habitat diffus ne pouvant être atteints par hélicoptère, assuré avec les moyens appropriés</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)